

LIVRET D'ACCUEIL

ÉCOLE MATERNELLE

adresse

tel :

mail :

L'entrée à l'école maternelle est un événement important dans la vie d'un enfant et tout aussi important dans celle de ses parents. L'enfant va connaître une double expérience, celle de la séparation familiale et celle de l'entrée dans un univers collectif inconnu, avec des règles de vie nouvelles à respecter. Il est donc primordial que chacun s'y prépare. L'enfant qui devient élève en classe, va rester un enfant dans sa famille ; Il est important de percevoir la complémentarité des rôles éducatifs entre l'école et la famille. Souvent une période d'adaptation est nécessaire, elle est plus ou moins longue. Sachez qu'un enfant ne se sentira en sécurité à l'école que si ses parents se sentent eux-mêmes sécurisés de l'y mettre.

Bonne rentrée à tous !

Qu'est-ce que l'école maternelle ?

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie mais une vraie école. Sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Lorsque votre enfant est absent ou doit être absent,

Il est préférable de le signaler à l'école par téléphone ou par mail.

Ces années très importantes permettent de véritables apprentissages.

En se référant aux programmes de l'école primaire BOEN du Mars 2015 :

L'école maternelle structure les apprentissages autour d'un enjeu de formation central pour les enfants : « Apprendre ensemble pour vivre ensemble ».

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissages articulés selon trois grands pôles.

Le pôle du langage, avec le domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ».

Un pôle permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Il est composé de deux domaines d'apprentissage : « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » ; « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ».

Un pôle pose les bases d'une première culture mathématique, scientifique et technologique. Il comporte deux domaines d'apprentissage. L'un, « Organiser et prendre des repères » comprend trois parties : « Organiser et structurer les quantités », visant spécifiquement la construction du nombre ; « comparer, trier, identifier des formes et des grandeurs » ; « se repérer dans le temps et l'espace ».

L'autre domaine, « Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière » s'attache à en développer une première compréhension et à susciter le questionnement des enfants.

Comme toute collectivité, l'école possède un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est affiché dans le hall de l'école.

Le personnel de l'école

directrice et maîtresse des Petites et Moyennes sections

M

enseignante des Moyennes et Grandes sections

M

Les enseignantes personnels de L'Education Nationale sont aidées par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Ces agents sont des personnels dépendants de la mairie (agents municipaux). Elles assistent les enseignants dans leur travail, accompagnent les enfants dans les soins corporels (passage aux toilettes, habillage, sieste) et sont responsables de l'entretien des locaux.

M

M

La vie à l'école

Notre école comprend 2 classes regroupant des enfants d'âges différents (petite et moyenne section pour les enfants nés en 2013/2012 moyenne et grande section pour les enfants nés en 2012/2011)

Durant l'année scolaire, l'école peut accueillir des stagiaires en formation CAP petite enfance sur des périodes plus ou moins longues.

• **Les horaires**

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, et pour le rythme de la classe.

Les portes de l'école sont ouvertes :

<u>MATIN</u> Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	<u>Accueil</u> : 8h30 à 8h40 <u>Début de la classe</u> : 8h40 <u>Sortie</u> : 11h40
<u>APRES-MIDI</u> Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	<u>Accueil</u> : 13h10 à 13h20 <u>Début de la classe</u> : 13h20 <u>Sortie</u> : 15h35

Dans l'école, fonctionnent un service de cantine et de garderie. Ils sont placés sous la responsabilité de la communauté de communes. Veuillez donc vous y adresser pour connaître les conditions de fonctionnement de ces deux services à M (responsable de l'ADMR) .

• L'assurance scolaire

Les familles ont le libre choix de l'assurance.

Une assurance Responsabilité Civile pour les dommages causés par l'élève et une assurance individuelle-accident pour les dommages que l'élève pourrait subir, est obligatoire pour les activités facultatives, c'est-à-dire pour les sorties occasionnelles, dépassant les horaires scolaires. Elle ne l'est pas pour les activités inscrites dans les programmes et les horaires scolaires.

• A prévoir pour la rentrée :

- Une paire de chaussons qu'il enfilera facilement tout seul (éviter les lacets)
- Une boîte de mouchoirs en papier.
- un « doudou » préféré (s'il en ressent le besoin) mais aucun autre jouet afin d'éviter disputes et conflits.
- Évitez-lui les tenues vestimentaires fragiles et difficiles à enfiler et ôter seul. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner ; il doit être à l'aise, et ne pas avoir peur de se salir en se limitant dans ses réalisations.
- Marquez tous les vêtements qu'il peut être amené à quitter en classe (chaussures, chaussons, manteau, gilet, écharpe, bonnets, gants etc.)

Les relations avec l'école

Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par:

- > Une réunion de rentrée qui aura lieu dans les premières semaines de classe.
- > Le cahier de liaison (à signer systématiquement) ; les informations seront également transmises par la boîte Gmail de l'école.
- > L'affichage à l'extérieur et l'intérieur de l'école

Les enseignants se tiennent à votre disposition (sur rendez-vous) pour vous rencontrer et vous entretenir de l'évolution de votre enfant au sein du groupe classe.

En début d'année, vous serez sollicités pour participer aux élections des représentants des parents d'élèves. Ces parents élus participeront au conseil d'école où siègent également l'équipe enseignante, un représentant de la municipalité, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale).

Le conseil d'école, réuni 3 fois par an, est informé des activités de l'école ainsi que des problèmes liés à la sécurité, aux travaux, à l'hygiène, à la restauration et à l'accueil périscolaire. Il adopte le règlement scolaire de l'école et le projet d'école.

Organisation des vacances scolaires

Quelques conseils pour une scolarisation réussie

Mon enfant est inscrit à l'école maternelle

Même si ce n'est pas une école obligatoire, je m'engage à ce que mon enfant fréquente régulièrement l'école. Je respecte les horaires et le règlement intérieur.

Pour fréquenter l'école, un enfant doit être en bonne santé

L'école maternelle n'est pas une halte-garderie: Si mon enfant est malade, je le garde à la maison.

Le matin, la séparation est difficile

C'est normal, j'explique à mon enfant que je vais revenir comme chaque jour et je lui dis « *Au revoir et à tout à l'heure* ».

Je pars sans crainte et sans tarder : Je fais confiance à l'enseignant et à l'ATSEM qui sont des professionnels de la petite enfance.

Mon enfant parle beaucoup de son enseignant et de l'ATSEM

Cela ne signifie pas qu'il les aime plus que moi. Je m'en réjouis, c'est le signe qu'il s'est bien adapté à l'école.

L'école encourage l'enfant à grandir en lui donnant les moyens de bien vivre sa petite enfance :

Si mon enfant a encore besoin d'objets pour le sécuriser, je les marque à son nom et je collabore avec l'enseignant pour l'amener progressivement à les abandonner en classe.

Mon enfant ne s'est toujours pas adapté à l'école

J'en parle avec l'enseignant. J'explique à mon enfant que grandir c'est aussi accepter les contraintes, partager, respecter les autres et que... c'est difficile aussi.

La sieste est proposée aux petits, et un temps de repos aux moyens en début d'après-midi :

Elle ne l'empêchera pas de dormir le soir : un enfant de 2 à 4 ans a besoin de 12 heures de sommeil par jour.

Parfois l'école permet aux enfants d'emprunter des livres à la bibliothèque :

Je les regarde ou les lis avec lui à la maison et les ramène en respectant les dates de retour.